

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17.03.2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 17 MARS à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué dans la salle du Conseil, s'est réuni en session ordinaire.

Membres en exercice : 10

Il y avait 9 membres présents :

Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mr AUFRAND, Mme FLACHAT, Mme OLIARI, Mr ROLLAND, Mme REYNARD, Mr BERTUEL et Mme TRAPEAU.

Absente excusée :

Absent : Mr Sébastien FELIX

Président de séance : Mr Pascal COSTON

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Céline REYNARD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Pascal COSTON, 1^{er} Adjoint, ouvre la séance à 20 h 30.

Après l'ouverture de la séance, Monsieur Pascal COSTON redonne la parole à Monsieur le Maire pour l'exposé des sujets soumis à débat.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre recommandée avec avis de réception reçue en mairie le 22 février dernier, par laquelle Mme Martine ROCHE a souhaité présenter sa démission du Conseil Municipal. Il indique que ce courrier a été adressé à la Sous-Préfecture aux fins de retirer Mme Martine ROCHE du tableau du Conseil.

Il précise que le tableau du Conseil présente 10 membres au lieu de 11.

1/ Approbation du précédent compte-rendu

Le compte rendu du 17 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2/ Vote des taux des taxes communales 2022

Monsieur le Maire explique au Conseil que depuis l'année 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une modification de la nature des ressources perçues. S'agissant des communes, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences

principales sera ainsi totalement compensée à leur profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est de 15.30 % (taux TFPB 2020). Ce taux va s'additionner à notre taux communal qui est pour l'année 2021 de 8.68 % + 15.30 %, soit 23.98 %, et ainsi, sur l'avis de la taxe foncière, le taux du Département n'apparaîtra plus ou sera à 0.

Il rappelle que le potentiel fiscal de la commune sert de référence pour l'attribution de la DGF et dans le futur pour l'attribution des subventions. Compte-tenu de l'addition de ces deux taxes foncières, celle de la Commune et celle du Département, Monsieur le Maire avait proposé en 2021, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, due à ce cumul de taxe, de ne pas augmenter la taxe foncière sur les propriétés bâties et de rester à ce taux cumulé de 23.98 %.

Monsieur le Maire rappelle :

- le taux de la taxe foncière pour les propriétés bâties (TFPB) pour 2021, fixé à 23,98 % (taux de 15.30 % issu du Département et 8.68 % taux communal)
- le taux de la taxe foncière pour les propriétés non bâties (TFPNB) pour 2021 de 49.50 %.

Monsieur le Maire propose de les reconduire sans augmentation.

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,

- **DECIDE de porter les taux des taxes communales 2022 à**
 - o **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 23.98 %**
 - o **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) à 49.50 %**

3/ Approbation du compte de gestion 2021 du budget COMMUNE

Monsieur le Maire et Monsieur Pascal COSTON présentent au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 transmis par le comptable, Trésorier de Montbrison, qui énonce les résultats d'exécution du budget général pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire constate que les comptes de gestion ainsi présentés sont conformes aux résultats des comptes administratifs 2021 de la Commune, soit :

BUDGET PRINCIPAL	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes de l'exercice 2021	123 767,95 €	125 688,86 €
Dépenses de l'exercice 2021	95 612,74 €	52 399,25 €
Résultat de l'année 2021	28 155,21 €	73 289,61 €
Résultat de clôture antérieur (au 31.12.2020)	77 510,42 €	114 636,81 €
Résultat cumulé	105 665,63 €	187 926,42 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget COMMUNE émis par le comptable du Service de Gestion Comptable de MONTBRISON.

4/ Approbation du compte de gestion 2021 du budget COMMERCE

Monsieur le Maire et Monsieur Pascal COSTON présentent au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 transmis par le comptable, Trésorier de Montbrison, qui énonce les résultats d'exécution du budget annexe COMMERCE pour l'exercice 2021.

Monsieur le Maire constate que le compte de gestion ainsi présenté est conforme aux résultats du compte administratif 2021 du budget COMMERCE, soit :

BUDGET PRINCIPAL	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes de l'exercice 2021	1 920,00 €	164 178,80 €
Dépenses de l'exercice 2021	931,56 €	222 928,39 €
Résultat de l'année 2021	988,44 €	- 58 749,59 €
Résultat de clôture antérieur (au 31.12.2020)	0 €	- 26 895,67 €
Résultat cumulé	988,44 €	- 85 645,26 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sauf M. AUFRAND qui ne prend pas part au vote, soit 8 voix

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget COMMERCE émis par le comptable du Service de Gestion Comptable de MONTBRISON.

5/ Approbation du compte administratif 2021 du budget COMMUNE

La présidence de séance est assurée par Pascal COSTON, 1^{er} adjoint délégué aux finances.

Monsieur Pascal COSTON et Monsieur le Maire présentent au Conseil les résultats du compte administratif 2021, ainsi qu'il suit et constatent qu'ils sont conformes au compte de gestion 2021 du Service de Gestion Comptable de Montbrison :

BUDGET PRINCIPAL	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes de l'exercice 2021	123 767,95 €	125 688,86 €
Dépenses de l'exercice 2021	95 612,74 €	52 399,25 €
Résultat de l'année 2021	28 155,21 €	73 289,61 €
Résultat de clôture antérieur (au 31.12.2020)	77 510,42 €	114 636,81 €
Résultat cumulé	105 665,63 €	187 926,42 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour permettre au Conseil de procéder à l'approbation du compte administratif du budget COMMUNE 2021.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 8 voix

- APPROUVE le compte administratif du budget COMMUNE 2021.

6/ Approbation du compte administratif 2021 du budget COMMERCE

La présidence de séance est assurée par Pascal COSTON, 1^{er} adjoint délégué aux finances.

Monsieur Pascal COSTON et Monsieur le Maire présentent au Conseil les résultats du compte administratif 2021, ainsi qu'il suit et constatent qu'ils sont conformes au compte de gestion 2021 du Service de Gestion Comptable de MONTBRISON :

BUDGET PRINCIPAL	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes de l'exercice 2021	1 920,00 €	164 178,80 €
Dépenses de l'exercice 2021	931,56 €	222 928,39 €
Résultat de l'année 2021	988,44 €	- 58 749,59 €
Résultat de clôture antérieur (au 31.12.2020)	0 €	- 26 895,67 €
Résultat cumulé	988,44 €	- 85 645,26 €

Monsieur le Maire se retire de la salle pour permettre au Conseil de procéder à l'approbation du compte administratif du budget COMMERCE 2021.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sauf M. AUFRAND qui ne prend pas part au vote, soit 7 voix,

- APPROUVE le compte administratif du budget COMMERCE 2021.

7/ Affectation des résultats 2021 budget COMMUNE sur le budget 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat global du budget général 2021 à affecter soit : 293 592,05 €

Il est proposé d'affecter le résultat du budget général 2021 au budget général 2022 de la manière suivante :

Le résultat de fonctionnement de 105 665,63 € de la façon suivante :

- Report au compte RF 002 en fonctionnement : 75 665,63 €
- Virement à l'investissement en 1068 RI 30 000,00 €

Le résultat d'investissement de 187 926,42 € :

- Au compte R 001 en investissement : 187 926,42 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,

- ACCEPTE l'affectation du résultat du budget général 2021 au budget général 2022 selon les modalités présentées.

8/ Affectation des résultats 2021 budget COMMERCE sur le budget 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat global du budget COMMERCE 2021 à affecter soit : un déficit de – 84 656,82 €

Il est proposé d'affecter le résultat du budget annexe COMMERCE 2021 au budget annexe COMMERCE 2022 de la manière suivante :

Le résultat d'investissement déficitaire de – 84 656,82 €

- Au compte 001 en dépenses d'investissement : 85 645,26 €
- Au compte 1068 en recettes d'investissement : 988,44 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sauf M. AUFRAND qui ne prend pas part au vote, soit 8 voix,

- ACCEPTE l'affectation du résultat du budget annexe COMMERCE 2021 au budget annexe COMMERCE 2022 selon les modalités présentées.

9/ Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil des demandes de subventions reçues et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les associations à retenir et le montant des subventions qui leur sera attribué par la Commune de l'Hôpital Sous Rochefort pour l'année 2022.

- Banque alimentaire 50,00 €
- ADMR 70,00 €
- Amicale des Pompiers 50,00 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,

- **VOTE les montants des subventions attribuées à la Banque Alimentaire, à l'ADMR, à l'Amicale des Pompiers, telles que proposées.**

10/ Vote du budget primitif COMMUNE 2022

Monsieur le Maire et Monsieur COSTON présentent au Conseil le budget primitif de la COMMUNE 2022.

Ils rappellent l'état des restes à réaliser de la section d'investissement au titre de l'exercice 2021 qui s'élève à la somme de 99 065,68 € en dépenses et à la somme de 45 000,00 € en recettes, soit un reste à réaliser global de 54 065,68 €.

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix,

- VOTE le budget primitif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	176 876,78 €	176 876,78 €
INVESTISSEMENT	269 382,57 €	269 382,57 €

11/ Vote du budget COMMERCE 2022

Monsieur le Maire et Monsieur COSTON présentent au Conseil le budget annexe du COMMERCE 2022.

Ils rappellent l'état des restes à réaliser de la section d'investissement au titre de l'exercice 2021 qui s'élève à la somme de 60 000,00 € en dépenses, soit un reste à réaliser global de 60 000,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté par chapitre.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sauf M. AUFRAND qui ne prend pas part au vote, soit 8 voix,

- VOTE le budget annexe du COMMERCE pour l'exercice 2022, qui s'équilibre comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 200,00 €	7 200,00 €
INVESTISSEMENT	295 048,44 €	295 048,44 €

Questions diverses

Ukraine

Monsieur le Maire propose au Conseil d'étudier la possibilité de mettre à disposition un ou deux appartements pour accueillir des familles ukrainiennes. Avant toute décision, et engagement, les deux autres communes de notre RPI seront consultées.

Les élus ayant des indemnités ont décidé de faire un don à hauteur d'un mois de leur indemnité.

RPI

Monsieur le Maire présente les frais de fonctionnement des écoles et de fonctionnement de la cantine. Une question est soulevée concernant les frais de cantine des enfants dont les communes n'appartiennent pas au RPI. Monsieur le Maire transmet la question aux deux autres communes du RPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Mr GUILLIN

Mr COSTON

Mr AUFRAND

Mme OLIARI

Mr ROLLAND

Mme REYNARD

Mr BERTUEL

Mr FELIX

Mme FLACHAT

Mme TRAPEAU